

Projet de fermeture d'une classe de maternelle

Lors du dernier conseil municipal, toutes les décisions ci-dessous ont été prises à l'unanimité.

- Dépenses fêtes et cérémonies : il a été reprecisé la nature des dépenses à imputer sur ce compte 6232.

- Taxe d'aménagement : après en avoir délibéré, le conseil décide d'exonérer de cette taxe à partir de janvier 2015, les locaux à usage artisanal et les abris de jardin soumis à déclaration préalable.

- Garantie foncière pour Territoire Habitat : pour les six logements sociaux des Rives de l'Autruche, et conformément à une convention en vigueur entre le Département, l'association des maires, les communes et Territoire Habitat, ce dernier se voit accorder une

garantie à hauteur de 50 % pour le remboursement d'un contrat de prêt d'un montant total de 558.086 euros souscrit par l'Emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations.

- Réfection d'une salle de classe : cette année, c'est la classe de CP qui sera rénovée pendant les vacances. Montant des travaux 15.500€ HT + 1.700€ de maîtrise d'ouvrage.

- Tableau des emplois : le maire propose de créer un poste d'adjoint technique de 2e classe à temps complet à partir du 1er juin 2014 pour pérenniser le poste d'une ressource gérée par le Centre de gestion.

- Fermeture d'une classe en maternelle : il faudrait que 63 enfants soient inscrits pour la

rentrée, or aujourd'hui ils sont 57. Le Directeur académique prévoit donc le retrait d'un poste d'enseignant. Compte tenu d'une réouverture prévisionnelle en 2015 et que la situation actuelle peut évoluer favorablement d'ici la rentrée, le conseil s'oppose à ce projet de fermeture.

- Commission d'appels d'offres : par rapport au contrôle de légalité, M. le maire est considéré comme président et non pas comme membre de cette commission qui se compose ainsi : Titulaires Donat Balon, Reda Khouchane, Lila Slimani et suppléants Luc Nguyen Daï, Laurent Faivre, Emmanuelle Ruyer.

- Délégations au maire : Reformulation de la délibération antérieure.